

SELARL L. ROBERT ET ASSOCIES

Société d'Avocats

6, rue Lalande – B.P. 60145 – 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX – Tél. : 04 74 24 77 66

Mail : selarl@avocatsconseil-bourg.com

AFFAIRE : CIFD / (BIEN CHAPELLE DE LA TOUR)
20210017 - LR/MP

Tribunal Judiciaire de BOURGOIN JALLIEU
Juge de l'Exécution Immobilier
RG n°21/00117

DIRE EN ANNEXE

AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

POUR :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT**, société anonyme à conseil d'Administration au capital de 124.821.703,00 € dont le siège est à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008), 26/28 rue de Madrid, identifiée au SIREN sous le numéro 379 502 644 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, venant aux droits de la **SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE** suite à une **fusion absorption en date du 1^{er} juin 2015**, prise en la personne de ses représentants légaux en exercice et domiciliés en cette qualité audit siège .

CREANCIER POURSUIVANT

SCP MAGUET et Associés
Maître Laurent MAGUET
Avocat au barreau de Bourgoin Jallieu
Postulant

SELARL L.ROBERT et Associés
Avocat au barreau de l'Ain
Plaidant

CONTRE :

DEBITEUR SAISI

SCP BGA AVOCATS
Avocat au barreau de Bourgoin-Jallieu

DEBITRICE SAISIE

Non comparante ni représentée

- TRESOR PUBLIC, à domicile élu dans son inscription d'hypothèque judiciaire provisoire au Service de Publicité Foncière de BOURGOIN-JALLIEU (Isère) du 10 avril 2018, volume 2018 V n°1087 et dans son inscription d'hypothèque judiciaire définitive se substituant à la précédente, au Service de Publicité Foncière de BOURGOIN-JALLIEU (Isère) du 16 octobre 2018, volume 2018 V n°3220 ainsi que dans son inscription d'hypothèque légale au Service de Publicité Foncière de BOURGOIN-JALLIEU (Isère) du 19 novembre 2018, volume 2018 V n°3608 **dans les bureaux du Comptable du Pole de Recouvrement Spécialisé de l'Ain, Centres des Finances Publiques de BOURG EN BRESSE, situé 5 rue de la Grenouillère à 01000 BOURG EN BRESSE**

CREANCIER INSCRIT

**Maitre Adelaïde FREIRE-MARQUES
Avocat au barreau de Bourgoin-Jallieu**

- CREDIT MUTUEL, à domicile élu dans son inscription au Service de Publicité Foncière de BOURGOIN JALLIEU (Isère) du 15 septembre 2005, volume 2005 V n°3187, **en l'étude de Maître BAUD, Notaire Aux Abrets (38), 34 rue Gambetta- 38490 LES ABRETS EN DAUPHINE**

CREANCIER INSCRIT

Non comparant ni représenté

DIRE :

Le créancier poursuivant souhaite annexer au cahier des conditions de ventes déposé le 20 août 2021 auprès du greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURGOIN-JALLIEU, les documents suivants :

- Le diagnostic de l'assainissement non collectif réalisé par le Syndicat des Eaux des Vals du Dauphiné de la Tour du Pin du 21 juin 2021.
- Les deux contrats de location régularisés par le propriétaire au profit de Monsieur RUSSO en date des 17 octobre 2020 et 17 octobre 2021, étant précisé que le second contrat de location ayant été régularisé postérieurement à la publication du commandement immobilier, il ne devrait pas pouvoir être opposable à l'adjudicataire.

En outre, il résulte de la signification du courrier de convocation du locataire à l'audience d'adjudication qu'il ne réside plus à l'adresse du bien saisi.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 10 novembre 2022

Me Laurent MAGUET

Pièces jointes :

- **Diagnostic de l'assainissement non collectif réalisé par le Syndicat des Eaux des Vals du Dauphiné de la Tour du Pin du 21 juin 2021.**
- **Contrat de location régularisé par le propriétaire au profit de Monsieur RUSSO en date du 17 octobre 2020**
- **Contrat de location régularisé par le propriétaire au profit de Monsieur RUSSO en date du 17 octobre 2021,**
- **Signification du courrier de convocation du locataire à l'audience d'adjudication**